

• Concertation •



Les réunions de concertation

Compte-rendu

Commission Energie – Compte-rendu détaillé
Réunion du Lundi 7 avril 2025



Ordre du jour de la Commission Transition Énergétique et Climatique

- **Propos introductifs**
Par Claudine Bichet (Sysdau / Bordeaux Métropole) et Lionel Fay (Sysdau / CDC des Portes de l'Entre-deux-Mers)
- **Présentation des dispositions du D2O relatives à l'énergie**
Par Frédéric Brigant - Chargé d'études, Sysdau
- **Présentation des dispositions du D2O relatives à la qualité de l'aire**
Par Frédéric Brigant - Chargé d'études, Sysdau
- **Présentation des dispositions du D2O relatives à la réduction des émissions de gaz à effet de serre**
Par Frédéric Brigant - Chargé d'études, Sysdau
- **Conclusion de la commission**
Par les co-présidents

1 Introduction

Dans le cadre de la révision du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'aire métropolitaine bordelaise**, le Sysdau poursuit une démarche de concertation renforcée à travers des **commissions thématiques**, destinées à approfondir les grands axes du futur **SCoT bioclimatique**.

La **Commission Transition Énergétique et Climatique**, organisée le **7 avril 2025**, s'inscrit dans cette dynamique interterritoriale. Elle fait suite aux travaux consacrés à la ressource en eau et à la biodiversité, et vient clore le cycle de réflexion autour des **ressources stratégiques** de l'aménagement, au sein de l'**Ambition 2 - Préserver et mobiliser les ressources**.

La réunion était co-présidée par **Claudine Bichet**, *Vice-présidente du Sysdau et Vice-présidente de Bordeaux Métropole en charge du Climat, de la Transition énergétique et de la Santé*, et par **Lionel Faye**, *Président de la Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers et Vice-président du Sysdau*. Elle a réuni de nombreux élus, représentants institutionnels, opérateurs techniques et partenaires publics autour des enjeux de transition énergétique à l'échelle du territoire du Sysdau.

Objectifs de la réunion

La réunion avait pour objectifs de :

- **Présenter les nouvelles orientations du Document d’Orientation et d’Objectifs (D2O)** en matière de transition énergétique, dans leur articulation avec les ambitions du SCoT bioclimatique ;
- **Mettre en débat ces orientations**, à la lumière des réalités territoriales, des contraintes réglementaires et des initiatives locales ;
- **Recueillir les propositions d’amendements ou de compléments**, notamment en lien avec la production d’énergies renouvelables, les usages fonciers et la coordination avec les documents d’urbanisme locaux (PLU, PCAET, etc.) ;
- **Discuter de projets représentatifs**, comme celui de Soussans, afin d’interroger la capacité du SCoT à sécuriser et soutenir les démarches territoriales de transition.

Les débats ont permis de **croiser les regards entre élus, techniciens et opérateurs**, autour d’une ambition commune : **construire un cadre stratégique clair, partagé et opérationnel** pour faire de l’énergie une **ressource structurante de la planification territoriale**.

2 Propos introductifs des Présidents de la Commission

Intervention de Claudine Bichet

Vice-présidente du Sysdau – Vice-présidente de Bordeaux Métropole en charge du Climat, de la Transition énergétique et de la Santé

Claudine Bichet ouvre la séance en rappelant la place centrale des **enjeux énergétiques** dans la construction du **SCoT bioclimatique**. Elle souligne que la transition énergétique n’est pas un chapitre parmi d’autres, mais une **clef de voûte de la soutenabilité territoriale**, au même titre que l’eau, le foncier ou la biodiversité.

Elle insiste sur le fait que la commission ne vise pas seulement à dresser un état des lieux technique, mais à **clarifier les choix politiques et les leviers d’action partagés**, dans un contexte de **cadre réglementaire mouvant**, de pressions foncières fortes et de montée en puissance des exigences de résilience territoriale.

« L’énergie doit être pensée comme une ressource à gouverner, pas comme une contrainte subie. Il ne suffit pas de dire que la transition est nécessaire. Il faut créer les conditions territoriales pour qu’elle soit possible. » *Claudine Bichet – Vice-présidente du Sysdau*

Elle rappelle que le SCoT actuel n'abordait la question énergétique qu'en quelques lignes, alors que le projet en cours propose une **vision structurée et ambitieuse**, à même d'offrir **un cadre cohérent** pour les documents d'urbanisme locaux et les projets de territoire. Elle invite les participants à **confronter les orientations proposées aux réalités de terrain**, et à ne pas hésiter à proposer des **compléments, ajustements ou réinterprétations**.

Intervention de Lionel Faye

Président de la Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers – Vice-président du Sysdau

Prenant la parole à la suite de Claudine Bichet, Lionel Faye réaffirme que l'objectif de la commission est double : **créer un socle de convergence** autour de principes partagés, et **faire remonter les tensions ou blocages identifiés localement**. Il rappelle que les élus, en tant qu'aménageurs, ont un rôle central à jouer dans la réussite de la transition énergétique, notamment en **intégrant cette dimension dès la conception des projets**.

« Nous ne pouvons plus planifier comme avant. Il ne s'agit plus de produire partout, à tout prix. Il s'agit de choisir où, comment, avec qui et dans quelles conditions. »

Lionel Fay – Président CDC Portes de l'Entre-deux-Mers

Il insiste sur le fait que la transition énergétique est à la fois un **enjeu global et une question d'équité territoriale**. Tous les territoires ne disposent pas des mêmes potentiels ni des mêmes contraintes. Il appelle à **ne pas uniformiser les réponses**, mais à construire un **cadre de souplesse maîtrisée**, fondé sur la connaissance des spécificités locales.

3 Présentation des dispositions du D2O relatives à l'énergie

3.1 Présentation des dispositions

M. Brigant présente les dispositions du D2O relatives à l'énergie. Il précise que la thématique de l'énergie est intégrée dans l'ambition 2 du SCoT, au sein du D2O, dans une nouvelle partie intitulée « Ressources », et fait le constat d'un progrès significatif en 10 ans sur la prise en compte de ces enjeux, bien qu'il ne faille pas s'arrêter à la seule volumétrie du document.

Il introduit les quatre grandes orientations du chapitre énergie :

- G1. Favoriser la sobriété énergétique en maîtrisant les consommations énergétiques du parc bâti et en encourageant le recours aux ENR.
- G2. Favoriser la production décentralisée d'énergies renouvelables et de récupération.
- G3. Développer et adapter les infrastructures de distribution énergétique.
- G4. Favoriser l'écologie industrielle et les installations de production nécessaires à la transition énergétique.

M. Brigant présente une cartographie des projets énergétiques (géothermie, postes relais, parcs solaires, méthaniseurs, sites de stockage...), permettant de visualiser leur impact surfacique.

Il précise que le SCoT n'est pas un PCAET, et qu'il ne dispose pas du même niveau de précision ni de pouvoir prescriptif. Toutefois, le SCoT s'impose désormais aux PCAET, renforçant son rôle d'orientation sur certaines thématiques.

M. Brigant aborde également :

- La promotion de la réhabilitation énergétique, sans pouvoir imposer d'objectifs chiffrés.
- La question des data centers, qu'il propose de relier aux réseaux de chaleur pour une meilleure répartition des efforts énergétiques.
- La hiérarchisation de l'occupation de l'espace pour les centrales solaires au sol : priorité aux sols artificialisés, dégradés, agrivoltaïsme, terrains incultes notifiés.
- Le cas des panneaux solaires flottants, récemment requalifiés comme consommateurs d'espace par l'État, soulevant des interrogations.
- La volonté de conserver une approche adaptable sur les obligations réglementaires (parkings, couvertures, végétalisation...) afin de ne pas figer le document face à une législation évolutive.

Enfin, il mentionne le traitement de différentes sources d'énergie dans le document : photovoltaïque, biomasse, géothermie, solaire flottant, agrivoltaïsme, avec un souci de cohérence et d'équilibre territorial.

3.2 Réactions des participants et échanges

Intervention de Emmanuelle Favre – CDC Rives de la Laurence

Mme Favre soulève une inquiétude concernant la biomasse, en particulier l'usage du bois énergie, en constatant que cette source semble moins favorisée actuellement.

Intervention de Frédéric Brigant – Sysdau

M. Brigant indique que l'objectif n'est pas de favoriser un usage généralisé ou incontrôlé, notamment des foyers ouverts, ni de promouvoir des procédés non maîtrisés.

Il insiste sur la nécessité de distinguer les usages et les procédés, en soulignant que le SCoT prend en compte les risques liés à certaines pratiques, comme celle de cultiver les sols pour alimenter des machines plutôt que des personnes. Il rappelle que la priorité doit rester l'alimentation humaine, et que la biomasse ne doit pas devenir un levier de pression sur les terres agricoles.

M. Brigant appelle à un équilibre entre production énergétique et préservation des fonctions nourricières des sols, notamment en ce qui concerne les pratiques de méthanisation ou de compostage. Il met aussi en avant la nécessité de mettre en place une gestion durable des espaces boisés, afin d'éviter leur surexploitation locale.

Intervention de Lionel Faye - Sysdau - CDC Portes de l'Entre-deux-Mers

M. Faye revient sur la question de la biomasse en s'interrogeant plus spécifiquement sur la problématique de la combustion, au-delà de l'origine de la ressource utilisée pour la production. Il souligne que le débat porte autant sur la manière dont la biomasse est transformée en énergie que sur sa production.

Il évoque également une incertitude liée à l'évolution de la législation, laissant entendre que des modifications réglementaires importantes pourraient intervenir dans les prochaines années. Il exprime ainsi une préoccupation quant à l'impact futur de ces évolutions sur l'usage énergétique de la biomasse, bien qu'il admette une compréhension encore partielle du sujet.

Intervention de Frédéric Brigant – Sysdau

M. Brigant souligne la complexité du sujet de la biomasse, en particulier concernant la combustion du bois dans les foyers ouverts, qu'il identifie comme l'une des principales sources de pollution atmosphérique. Il cite notamment les données produites par Atmo pour appuyer ce constat.

Il met en lumière la difficulté à faire passer un message de santé publique, face à une incompréhension persistante de l'opinion : beaucoup de citoyens considèrent que brûler du bois est une pratique traditionnelle inoffensive. Ce décalage entre perception populaire et réalité environnementale constitue, selon lui, un frein

important à la mise en œuvre de politiques de transition énergétique réalistes et acceptées.

Intervention de Emmanuelle Favre – CDC Rives de la Laurence

Mme Favre indique avoir compris que l'Union européenne envisage de ne plus soutenir les poêles à bois, même lorsqu'ils sont fermés.

Intervention de Frédéric Brigant – Sysdau

M. Brigant la discussion sur le potentiel de la pyrogazéification, en comparaison à la méthanisation, plus connue du grand public. Il cite un exemple concret de projet territorial, situé à Soussans, et porté par Bordeaux Métropole Énergie

Il souligne que le SCoT a vocation à soutenir les projets portés localement, et interroge directement Mme Palin sur le soutien apporté par le document actuel à ce projet

Intervention de Karine Palin – CDC Médoc Estuaire, Maire de Soussans

Mme Palin présente le projet territorial innovant mené sur sa commune de Soussans, situé sur un site dégradé et inactif, faisant l'objet d'un bail signé pour l'implantation de panneaux photovoltaïques flottants et d'une centrale de pyrogazéification

Elle détaille le fonctionnement de cette installation en phase expérimentale, basée sur le recyclage de bois de classe B, dans un processus fermé de combustion, produisant du dihydrogène et du gaz propre, sans émettre de polluants atmosphériques. Elle précise que ce type d'installation existe déjà à titre expérimental dans le nord de la France.

La localisation du projet dans une commune comportant 95 % d'espaces naturels sensibles, dont des marais, renforce selon elle la nécessité d'un procédé propre et maîtrisé, répondant à des exigences environnementales strictes.

Elle confirme que ce type de projet relève bien de la biomasse, et souligne que le SCoT, dans sa version actuelle, soutient et accompagne cette initiative. Toutefois, elle alerte sur les blocages rencontrés avec l'administration, tant que le SCoT n'est pas formellement approuvé, ce qui complique la mise en œuvre effective du projet.

Mme Palin explique également avoir arrêté son projet de PLU en novembre, lequel a été transmis à l'ensemble des parties publiques et associées, et a reçu des avis favorables unanimes.

Le projet porte sur un site d'environ 15 hectares destiné à accueillir des installations de panneaux photovoltaïques flottants et un dispositif de pyrogazéification. Malgré cela, la préfecture a émis un refus, reprochant au projet une consommation d'espaces naturels, bien que ceux-ci soient, selon elle, des espaces dégradés ne relevant pas de cette classification.

Elle souligne une lecture divergente de la réglementation, selon les institutions, notamment sur les plans d'eau utilisés pour les panneaux flottants, également considérés à tort comme espaces naturels.

Elle rappelle que la validation finale du projet dépend du SCoT et du Sysdau, et insiste sur la dimension exemplaire et pédagogique du projet, conçu non seulement pour produire de l'énergie renouvelable, mais aussi pour montrer la voie à des modèles de production intégrés et responsables.

Intervention de Sylvia Labèque – Sysdau

Mme Labèque précise que le Sysdau a émis un avis favorable sur le projet, celui-ci ayant déjà été présenté et validé en comité syndical. Elle rappelle que le projet est actuellement compatible avec le SCoT en vigueur, lequel autorise ce type d'installation d'énergie renouvelable.

Cependant, elle attire l'attention sur la complexité liée à la période transitoire, dans laquelle le nouveau SCoT est encore en cours d'élaboration. Ce document ne sera approuvé et applicable qu'à partir de 2026, rendant délicate l'anticipation des critères à venir pour les porteurs de projets déjà avancés.

Intervention de Karine Palin – CDC Médoc Estuaire, Maire de Soussans

Mme Palin exprime sa surprise face à l'avis défavorable émis par la préfecture concernant son projet. Elle déplore que cette décision remette en question un projet aligné avec les objectifs de transition énergétique.

Elle conteste également la justification juridique avancée par la préfecture, en rappelant que les dispositions issues de la loi Climat et Résilience, notamment en matière de planification énergétique, ne s'appliqueront aux PLU qu'à partir du 22 février 2028. Elle souligne donc qu'à ce jour, aucune assise juridique ne justifie le rejet de son projet sur ce fondement.

Elle rapporte enfin que le sous-préfet a exigé une garantie juridique émanant du SCoT, sous la forme d'une lettre d'appui explicite, ce qui renforce l'importance d'un positionnement clair du SCoT en faveur du projet.

Intervention de Sylvia Labèque – Sysdau

Mme Labèque confirme la validité juridique actuelle du projet porté par la commune de Soussans, en rappelant que le SCoT en vigueur autorise ce type d'installation, que le Sysdau a émis un avis favorable et que les obligations de prise en compte de la loi Climat et Résilience dans les PLU ne s'appliqueront qu'à partir de 2028.

Elle partage son étonnement face à la position de la préfecture, qu'elle qualifie de fermée et difficile à justifier. Elle souligne par ailleurs que ce projet est porté comme une initiative exemplaire dans le cadre du SCoT bioclimatique, en cohérence avec les objectifs de transition énergétique du Sysdau.

Intervention de Frédéric Brigant – Sysdau

M. Brigant exprime son incompréhension face à la position défavorable exprimée à l'encontre du projet de Soussans. Il rappelle que le SCoT actuel ne comporte pas de règles spécifiques sur la consommation d'espaces, et que le reproche fait au projet sur ce point est donc infondé.

Il critique également la position de la préfecture, qu'il juge incohérente et juridiquement faible, et considère que l'avis défavorable de la Sysdau ne tient pas la route. Il insiste sur le fait que ce projet est emblématique de l'approche bioclimatique du nouveau SCoT, en cohérence avec les orientations à venir.

Au-delà de l'enjeu local, il met en avant la dimension métropolitaine et stratégique du projet, qui permettrait de valoriser des déchets non exploités à ce jour dans une logique claire d'économie circulaire. Il souligne que cette installation énergétique serait bénéfique à l'ensemble du territoire métropolitain, et pleinement alignée avec la stratégie "ressources" du SCoT.

Intervention de Lionel Faye - Sysdau - CDC Portes de l'Entre-deux-Mers

M. Faye remet en question la légitimité du refus opposé au projet de Soussans, estimant qu'en l'absence de fondement juridique clair, rien ne justifie une telle opposition de la part de l'État. Il affirme que, selon les éléments évoqués aucune base légale ne s'oppose aujourd'hui à la réalisation du projet.

Il rappelle également que le terrain concerné est un ancien site industriel, ce qui renforce la pertinence du projet au regard des objectifs de réutilisation de foncier dégradé. Il critique l'attitude de l'administration, qui sait faire valoir la loi lorsque les collectivités sont en infraction, mais qui ne devrait pas bloquer des projets sans fondement juridique en retour.

Intervention de Claudine Bichet – Sysdau – Bordeaux Métropole

Mme Bichet exprime à son tour son incompréhension face à l'opposition rencontrée par le projet de Soussans, qu'elle qualifie de vertueux à tous égards, tant sur le plan environnemental que territorial. Elle souligne que le projet bénéficie à l'échelle du Sysdau dans son ensemble, et rappelle que Bordeaux Métropole Énergie (BME) travaille sur ce dossier depuis plusieurs années.

Elle indique avoir pris connaissance des blocages en séance, ce qui suscite chez elle un fort étonnement et de nombreuses interrogations. Elle appelle à réfléchir aux moyens d'apporter un appui technique aux porteurs de projet, tout en soulignant le manque de cohérence de la réponse administrative actuelle.

Intervention de Anne-Laure Masson – DDTM

Mme Masson précise qu'elle n'est pas la rédactrice de l'avis défavorable émis sur le projet, elle s'interroge toutefois sur les fondements réels de cette position, suggérant qu'il pourrait s'agir d'un cumul de plusieurs motifs, chacun peu solide pris isolément, mais ayant conduit collectivement à une décision défavorable.

Intervention de Frédéric Brigant – Sysdau

M. Brigant revient sur la thématique de la biomasse et évoque les éléments transmis dans le document de la commission d'agriculture, en invitant les participants à faire remonter d'éventuelles remarques spécifiques selon leurs territoires.

Il attire également l'attention sur un autre volet essentiel de la transition énergétique : les infrastructures de distribution, en rappelant que la question ne concerne pas uniquement les unités de production d'énergie, mais aussi les équipements de distribution, qui sont déterminants pour l'efficacité et la cohérence du déploiement énergétique à l'échelle territoriale.

Intervention de Emmanuelle Favre – CDC Rives de la Laurence

Mme Favre s'interroge sur l'absence apparente de référence aux zones d'accélération des énergies renouvelables dans le document présenté, notamment pour les communes ayant déjà pris une délibération en ce sens.

Intervention de Frédéric Brigant – Sysdau

M. Brigant confirme qu'il est mention des zones d'accélération des énergies renouvelables dans le document. Il reconnaît que les cartes à renseigner partait

d'une intention louable, mais souligne une très forte hétérogénéité dans son appropriation par les communes.

Il déplore notamment :

- L'absence de cartographie consolidée et de ressources disponibles pour une vision d'ensemble.
- La variabilité des approches communales, certaines déclarant tout leur territoire en zone ENR, d'autres se limitant aux toitures ou aux espaces artificialisés.
- La difficulté à retranscrire ces démarches de façon homogène et lisible dans les documents du SCoT.

Intervention de Lionel Faye - Sysdau - CDC Portes de l'Entre-deux-Mers

M. Faye pointe une difficulté supplémentaire liée à l'évolution des zones d'accélération des énergies renouvelables. Il rappelle que ces zones avaient initialement été présentées comme des périmètres stabilisés, permettant aux communes et intercommunalités de planifier leurs efforts en matière de développement des ENR.

Or, il souligne qu'un ajout ultérieur porté par l'agenda agricole a introduit une carte complémentaire, non prévue à l'origine, venant modifier ou compléter les périmètres déjà définis localement.

Cette évolution engendre selon lui une perte de lisibilité et une fragilisation de la planification locale, en remettant en question la cohérence des efforts engagés à l'échelle communale ou intercommunale.

Intervention de Frédéric Brigant – Sysdau

M. Brigant rappelle que la Chambre d'Agriculture agit dans le cadre d'une mission légale, et non par auto-saisine, pour identifier les terrains compatibles avec l'implantation de centrales photovoltaïques au sol. Il précise que la loi interdit ces centrales sauf en cas d'agrivoltaïsme, un sujet encore en débat au Parlement, avec des propositions visant à restreindre davantage cette pratique.

Il revient sur un chiffre inscrit dans le SCoT : 1 % du territoire du Sysdau dédié à l'agrivoltaïsme, soit environ 300 hectares. Il insiste sur le fait qu'il ne s'agit ni d'une obligation ni d'un seuil à atteindre, mais plutôt d'un repère stratégique pour encadrer et calibrer les projets. Il considère que l'agrivoltaïsme peut être un outil utile pour accompagner la transition agricole, mais ne doit pas être généralisé ni transformer radicalement le paysage rural.

Il souligne également que les terrains disponibles pour implanter des centrales au sol sans activité agricole sont très rares, et signale au passage des anomalies cartographiques, comme 40 hectares identifiés à tort sur des vignobles à Montesquieu.

Enfin, il met en garde contre les risques d'interprétation excessive, dans un contexte de crise viticole, en précisant que le SCoT ne doit pas envoyer le signal d'un développement incontrôlé de projets photovoltaïques au détriment de l'activité agricole. Il souligne la nécessité d'un équilibre prudent et la légitimité des craintes exprimées localement, notamment sur certains modèles économiques.

Intervention de Anne-Laure Masson – DDTM

Mme Masson apporte un complément d'information concernant le document-cadre de la Chambre d'Agriculture. Elle précise que les collectivités, les EPCI, la Région et le Département sont actuellement consultés, et ce jusqu'au début du mois de mai, en vue de l'adoption d'un arrêté préfectoral prévu courant juillet.

Elle attire ainsi l'attention sur l'échéance rapprochée de cette procédure, soulignant l'importance pour les parties prenantes de formuler leurs observations dans les délais.

Intervention de Perrine Pintou – CDC Montesquieu

Mme Pintou confirme qu'un travail est en cours sur l'analyse des parcelles et le zonage, notamment sur la parcelle de 40 hectares évoquée précédemment. Elle indique que ce travail est en cours afin de rendre un avis dans les délais impartis, en lien avec le calendrier réglementaire évoqué.

Intervention de Frédéric Brigant – Sysdau

M. Brigant aborde plusieurs enjeux techniques et réglementaires liés à l'implantation des centrales au sol et à l'infrastructure énergétique :

Il attire d'abord l'attention sur le risque de consommation d'espace lié aux centrales photovoltaïques au sol. Il explique que si les distances entre panneaux sont bien respectées, ces installations pourraient ne pas être considérées comme consommatrices d'espace. En revanche, une mauvaise implantation pourrait contrevenir aux objectifs ZAN (zéro artificialisation nette). Il recommande donc une vigilance particulière sur ce point dans le cadre des projets à venir.

Il souligne ensuite l'importance croissante du stockage de l'énergie, encore peu évoqué dans les échanges. Il mentionne notamment :

- Le site de Saucats, qui dispose d'un stockage sur batterie.
- Un démonstrateur implanté à Cadaujac, sur le territoire de Montesquieu.

Il appelle à une meilleure anticipation des besoins de stockage, face à l'intermittence des énergies renouvelables, et invite les territoires à se doter de capacités adaptées pour accompagner la transition énergétique.

Enfin, il évoque un autre sujet stratégique : les infrastructures d'avitaillement, notamment pour les bateaux de croisière, mais aussi pour d'autres véhicules. Il insiste sur le besoin de développer ces équipements en lien avec les réseaux existants, en saluant les travaux menés avec GRDF pour renforcer un maillage énergétique cohérent et efficace à l'échelle métropolitaine.

Intervention de Sylvia Labèque – Sysdau

Mme Labèque rappelle que l'élaboration des orientations et dispositions du SCoT en matière énergétique a été entièrement conduite en concertation avec les opérateurs et partenaires professionnels. Elle souligne que cette co-construction, engagée dès le départ, a permis de bénéficier d'un accompagnement technique précieux, notamment de la part d'ENEDIS, GRDF, Bordeaux Métropole Énergie et d'autres acteurs clés du secteur.

Cette approche collaborative renforce la cohérence technique et opérationnelle des orientations inscrites dans le document, et traduit la volonté de construire une vision partagée et réaliste de la transition énergétique à l'échelle du territoire.

Intervention de Frédéric Brigant – Sysdau

M. Brigant souligne également la mobilisation des acteurs, notamment de GRDF, qui a fait appel à sa direction nationale pour contribuer au SCoT, ce qui est selon lui assez rare. Cette démarche témoigne d'un intérêt marqué de l'opérateur pour garantir une retranscription claire et pertinente de ses enjeux dans le document.

Il enchaîne en mettant en lumière l'importance de l'articulation entre énergie et développement économique, notamment à travers l'exemple du Grand Port de Bordeaux, où se développe un projet de zone industrielle bas carbone. Il rappelle que ce type de site stratégique, comme celui de Soussans évoqué précédemment, constitue un levier essentiel pour la transition énergétique territoriale.

Enfin, il élargit la perspective en mentionnant que d'autres sujets connexes – qualité de l'air, bilan carbone – sont également abordés dans le SCoT et mériteraient d'être intégrés dans les réflexions globales autour des politiques énergétiques.

Intervention de Claudine Bichet – Sysdau – Bordeaux Métropole

Mme Bichet salue la qualité du travail réalisé, en notant que le nouveau SCoT densifie fortement les ambitions et les objectifs liés à l'énergie, par rapport à la version précédente qui ne comptait que deux pages sur ce sujet.

Elle émet toutefois plusieurs remarques et propositions d'enrichissement.

Sur le potentiel énergétique, elle estime qu'il serait intéressant d'intégrer une estimation des potentiels énergétiques à l'échelle du CISDO, afin de mieux apprécier ce qui est atteignable en matière d'autonomie énergétique. Elle rappelle que la métropole s'inscrit dans une démarche TEPOS (Territoire à Énergie Positive), visant à produire localement un maximum d'énergie, dans une logique de résilience et d'autonomie, tout en reconnaissant que le territoire restera un puits de consommation.

Sur la coopération territoriale, elle insiste sur la nécessité de construire des projets gagnant-gagnant avec les territoires environnants, citant le projet vertueux de Soussans comme exemple emblématique.

Sur la maîtrise de la demande, elle valide les orientations du document en faveur de la réduction des consommations, qu'elle considère comme une priorité incontournable.

Sur le stockage et la gestion des flux énergétiques, elle rappelle l'importance croissante du stockage d'énergie dans un contexte de développement massif des ENR, mais souhaite également que soit intégrée une réflexion sur les mécanismes alternatifs ou complémentaires au stockage, comme :

- L'autoconsommation collective,
- Les PPA (Power Purchase Agreements),
- La mise en adéquation temps réel entre production et consommation.

Elle propose que ces éléments soient ajoutés au document, afin de mieux représenter la diversité des outils de gestion de l'intermittence et des stratégies d'équilibre énergétique à l'échelle locale.

Intervention de Lionel Faye - Sysdau - CDC Portes de l'Entre-deux-Mers

M. Faye souligne que toute discussion sur l'énergie doit intégrer la question des économies d'énergie, notamment à travers les travaux de rénovation des bâtiments existants. Il rappelle que de nombreuses constructions sont encore très énergivores, et que la production d'énergie renouvelable ne pourra suffire sans un effort conséquent de réduction des consommations.

Il insiste sur la complexité de la rénovation énergétique dans les bâtiments patrimoniaux, où il faut concilier protection du patrimoine avec des exigences de performance énergétique.

Il considère que cette problématique constitue un enjeu fondamental pour les années à venir, et appelle à une mobilisation à la hauteur de ce défi, malgré les contraintes spécifiques du bâti ancien.

Intervention de Frédéric Brigant – Sysdau

M. Brigant développe plusieurs pistes stratégiques autour de l'autoconsommation, de la valorisation de l'énergie fatale et de la gouvernance énergétique à l'échelle du territoire.

Sur l'autoconsommation et l'énergie fatale, il propose de renforcer la place de l'autoconsommation dans le document, en intégrant aussi l'utilisation de l'énergie fatale, notamment issue de sites industriels spécifiques comme les ports. Il suggère d'identifier des sites à fort potentiel où l'on pourrait greffer des installations complémentaires (par exemple pour valoriser la chaleur fatale), afin de créer des écosystèmes énergétiques locaux plus efficaces et interconnectés.

Il souligne que certains aspects, comme les modalités contractuelles d'achat d'énergie (PPA), échappent au champ du SCoT mais sont cruciaux pour la mise en œuvre. Il propose d'envisager, en complément du SCoT, la création d'un Schéma Directeur des Énergies (SDE) à l'échelle supra-intercommunale, pour coordonner production, distribution et valorisation énergétique de manière plus opérationnelle.

Concernant les biodéchets et la biomasse, il donne l'exemple de la valorisation de biodéchets dans le Médoc, et potentiellement à terme à Soussans, pour illustrer la nécessité de trouver un équilibre entre sources de production et usages énergétiques locaux.

Sur la consommation énergétique des bâtiments, il indique que les objectifs en matière de rénovation énergétique, initialement chiffrés dans le SCoT, mais finalement retirés face à l'absence de référentiel clair au niveau national (notamment en lien avec le DPE). Il réaffirme néanmoins l'objectif global : faire mieux et progresser sur ce sujet.

Enfin, il salue les progrès réalisés en dix ans, avec sept PCAET accompagnés sur le territoire, dont trois déjà approuvés, et rappelle qu'il était impensable il y a dix ans d'aborder ces sujets dans un SCoT. Il observe une appropriation croissante par les élus, et anticipe une convergence future entre aménagement de l'espace et planification énergétique.

4 Présentation des dispositions du D2O relatives à la qualité de l'aire

4.1 Présentation des dispositions

M. Brigant rappelle que la qualité de l'air n'était pas abordée dans le SCoT précédent, tout comme les sols, et que ces thématiques ont désormais été intégrées dans la nouvelle version du document. Il précise que le chapitre consacré à l'air a été relu par Atmo Nouvelle-Aquitaine, apportant ainsi une validation technique solide.

Il souligne que la qualité de l'air est un sujet d'actualité sensible, qui fait l'objet de nombreuses publications et débats, notamment autour des Zones à Faibles Émissions (ZFE), et qu'il était indispensable de lui accorder une place dans le SCoT bioclimatique.

M. Brigant détaille ensuite la manière dont le chapitre sur la qualité de l'air est structuré dans le SCoT, autour de deux axes principaux :

- J1 : Aménager différemment l'espace,
- J2 : Réglementer pour réduire l'exposition aux polluants atmosphériques.

Il mentionne les apports de la métropole, notamment sur le concept de « rue-canyon », qui désigne des rues étroites et enclavées, souvent plus exposées à l'accumulation de pollution. Il signale qu'une collègue a enrichi le document avec des illustrations concrètes, permettant de vulgariser le propos et sortir du langage trop technique, afin de favoriser une meilleure appropriation des enjeux par l'ensemble des parties prenantes.

4.2 Réactions des participants et échanges

Intervention de Sylvia Labèque – Sysdau

Mme Labèque souligne que le SCoT intègre désormais une approche renouvelée de l'aménagement visant à réduire l'exposition aux polluants atmosphériques. Elle met en avant :

- Des principes d'organisation des centralités et de formes urbaines adaptées,
- L'intégration de dispositions nouvelles et concrètes dans l'aménagement des villages, quartiers et villes,
- Un effort particulier porté sur l'illustration des recommandations, afin de faciliter leur appropriation par les acteurs de l'aménagement.

Cette intervention complète la démarche globale du SCoT pour faire de la qualité de l'air un levier d'aménagement durable.

Intervention de Frédéric Brigant – Sysdau

M. Brigant souligne l'importance d'intégrer la qualité de l'air et l'exposition aux polluants dans les stratégies d'aménagement urbain, en particulier autour des équipements recevant du public.

Il rappelle que la localisation des bâtiments et la manière dont on conçoit l'espace peuvent contribuer à limiter l'usage des véhicules carbonés et donc à réduire la pollution.

M. Brigant insiste sur le rôle essentiel de la végétalisation, non seulement pour filtrer les particules fines, mais aussi pour créer des îlots de fraîcheur, favoriser l'infiltration des eaux et rendre la ville plus résiliente face aux épisodes de chaleur.

Il évoque le concept de « rue canyon », qui illustre les risques liés à une densification mal maîtrisée, mais précise que l'intensité urbaine n'est pas incompatible avec un cadre de vie de qualité si elle est pensée en lien avec des dispositifs adaptés, notamment en matière de nature en ville.

Intervention de Sylvia Labèque – Sysdau

Mme Labèque met en avant l'orientation affirmée du SCoT vers une approche d'urbanisme bioclimatique, intégrant l'ensemble des composantes du territoire : bâties, naturelles, végétalisées, espaces publics et construits.

Mme Labèque insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas uniquement de repenser les formes urbaines ou d'intensifier les usages, mais de concevoir des compositions d'ensemble qui participent pleinement à cette nouvelle logique de développement territorial, plus durable et résiliente face aux enjeux climatiques.

5 Présentation des dispositions du D2O relatives à la réduction des émissions de gaz à effet de serre

5.1 Présentation des dispositions

M. Brigant aborde la question du carbone en soulignant la complexité du sujet et les choix différenciés entre SCoT.

Il note que le SCoT de la métropole a fait le choix volontaire d'aborder la notion d'empreinte carbone, bien au-delà des obligations légales, contrairement à d'autres SCoT.

Il rappelle que la réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers contribue à préserver le potentiel de séquestration carbone, mais souligne également que cette séquestration dépend largement de l'usage et de la gestion de ces espaces (prairies, forêts, cultures).

Il alerte sur les limites de la forêt comme puits de carbone, notamment face aux incendies et aléas climatiques qui peuvent relâcher massivement du CO₂.

De même, il évoque les prairies comme zones de stockage importantes, mais liées à l'élevage et donc à des émissions de méthane.

Il conclut en insistant sur la nécessité pour le SCoT d'assumer sa part dans cette équation complexe, en protégeant les ENAF et en travaillant à une gestion équilibrée et durable avec les autres acteurs concernés.

5.2 Réactions des participants et échanges

Intervention de Lionel Faye - Sysdau - CDC Portes de l'Entre-deux-Mers

M. Faye interroge sur les impacts du réchauffement climatique sur la capacité de séquestration carbone, notamment en lien avec l'état de santé des forêts.

Il s'inquiète du fait que, sur le territoire national, certaines forêts rencontrent de grandes difficultés, ce qui pourrait compromettre leur rôle en tant que puits de carbone.

Il souhaite savoir si des conséquences similaires sont observées localement, notamment à Bordeaux Métropole, et s'il existe une évaluation de ces impacts.

Intervention de Frédéric Brigant – Sysdau

M. Brigant alerte sur la situation de l'Entre-deux-Mers, territoire marqué par une crise viticole entraînant la multiplication des friches. Si ces espaces jouent actuellement un rôle positif en matière de séquestration carbone, il craint qu'en l'absence d'entretien, ils ne deviennent à terme des foyers à haut risque d'incendie.

Ce risque est d'autant plus important que ces friches sont souvent situées à proximité immédiate des habitations. Il souligne également que, contrairement à d'autres zones comme le Médoc ou les Landes, où il existe une culture du risque et des pratiques de gestion bien établies, l'Entre-deux-Mers ne bénéficie pas de cette expérience collective.

D’où, selon lui, la nécessité impérieuse de développer une stratégie rigoureuse de gestion des espaces agricoles, naturels et forestiers pour éviter un relargage massif de carbone et protéger les populations.

Enfin, M. Brigant souligne l’importance du chapitre E du SCoT, consacré au foncier, comme un élément marquant du document. Il rappelle que le SCoT maintient l’enveloppe urbaine définie en 2014, inscrivant ainsi une continuité dans une trajectoire de maîtrise de l’urbanisation.

Il insiste sur le fait que le document va même plus loin aujourd’hui, en intégrant la préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) situés à l’intérieur même de cette enveloppe urbaine, ce qui témoigne d’une volonté renforcée de limiter l’empreinte foncière et de mieux protéger les espaces non artificialisés.

6 Propos de clôture des Présidents

En conclusion de la séance, **Claudine Bichet** et **Lionel Faye** saluent la richesse des échanges et la qualité des contributions formulées, tant sur les orientations structurantes du D2O que sur les retours d’expérience exprimés par les élus et partenaires. Ils insistent tous deux sur le fait que cette commission a permis de **valider une ligne commune**, fondée à la fois sur l’ambition climatique et sur la prise en compte des réalités territoriales.

Claudine Bichet remercie l’ensemble des participants pour leur mobilisation, en soulignant que la question énergétique est devenue, au fil des années, un **noyau dur de l’aménagement du territoire**. Elle rappelle que les choix effectués dans le SCoT ne pourront produire d’effets que s’ils s’accompagnent d’**outils, de portages et de partenariats solides**, à toutes les échelles.

Lionel Faye insiste quant à lui sur la nécessité de **ne pas opposer transition énergétique et faisabilité locale**. Il souligne que les projets exemplaires évoqués – comme celui de Soussans – montrent qu’il est possible d’innover, de coopérer et de porter des solutions concrètes à condition de disposer d’un **cadre lisible et sécurisé**, ce que le SCoT bioclimatique s’efforce d’offrir. Il appelle à **renforcer les appuis institutionnels** pour soutenir ces dynamiques, et à éviter que la planification ne devienne un frein.

Les co-présidents rappellent que cette commission marque la **clôture du cycle de travail sur les “ressources”**, et que la validation du D2O est prévue lors de la réunion du Sysdau du **16 avril prochain**. Ils encouragent chacun à **formuler ses dernières remarques par écrit**, et réaffirment leur volonté de **porter une vision**

ambitieuse, cohérente et politiquement assumée de la transition énergétique dans le SCoT.

« Il ne s'agit pas seulement de produire plus, mais de penser mieux. C'est cela, planifier à l'échelle bioclimatique. » *Claudine Bichet* – Vice-présidente du Sysdau

7 En synthèse – Grands enseignements

- **L'énergie devient une ressource stratégique du SCooT**, traitée de manière structurée et ambitieuse, au même titre que l'eau ou le foncier.
- **Le D2O propose une approche lisible**, organisée autour de quatre leviers : sobriété, production locale, infrastructures, écologie industrielle.
- **Les projets de territoire peinent à trouver une assise réglementaire**, illustrant le besoin d'un SCOT qui sécurise et soutienne les initiatives locales.
- **L'équilibre foncier reste une ligne de vigilance forte**, en particulier sur l'agrivoltaïsme, les centrales au sol et les usages mixtes du sol.
- **Une gouvernance énergétique interterritoriale est souhaitée**, via un SDE ou autre outil de coordination au-delà des PLU et PCAET.
- **L'objectif d'autonomie énergétique fait consensus**, à condition de mieux connaître les potentiels du territoire et d'accompagner la rénovation du bâti.

8 Participants

Composition

Présidents de la commission :

- > M. Lionel Faye, Vice-Président du Sysdau, Président de la Communauté de Communes des Portes de l'entre deux Mers
- > Mme Claudine Bichet, vice-présidente à Bordeaux Métropole en charge du climat, de la transition énergétique et de la santé

Élus du Sysdau :

- > Membres du comité syndical (titulaires et suppléants),
- > Ensemble des maires de la couronne métropolitaine et Bordeaux métropole,
- > Présidents des intercommunalités

Collectivités membres du Sysdau :

- > **Bordeaux Métropole**
 - Mme Claudine Bichet, vice-présidente au climat, à la transition énergétique et à la santé
 - M. Luc Favier, directeur de la transition écologique et ressources environnementales
 - Mme Nathalie Bouchain, directrice de l'urbanisme
 - M. Florent Coignac, direction animation des transitions, direction action climatique et transition énergétique
- > **CDC Créonnais**
 - M. Alain Zabulon, président
 - M. Frédéric Lataste, vice-Président en charge de l'énergie
 - Mme Pascale Berthelot, directrice générale
- > **CDC Rives de la Laurence**
 - M. Frédéric Dupic, président
 - Mme Emmanuelle Favre, vice-Présidente en charge de l'énergie
 - Mme Emmanuelle Pautrot, directrice générale
- > **CDC Médoc-Estuaire**
 - M. Didier Mau, président
 - Mme Karine Palin, vice-présidente en charge de l'énergie
 - M. Cyril Beurienne, directeur général
 - M. Mehedi Imaloui, chargé de l'aménagement durable
- > **CDC Coteaux Bordelais**
 - M. Bertrand Gautier, vice-président, maire de Fargues-Saint-Hilaire
 - M. Michael Ristic, directeur général
 - M. Benjamin Martin, chargé de mission "transitions écologiques"
- > **CDC Portes de l'Entre-deux-Mers**
 - M. Lionel Faye, président
 - M. Julian Sanabria, directeur général
 - M. Hugo Molinier, chargé d'études
- > **CDC Montesquieu**
 - Mme Samantha Chevrier, directrice générale des services
 - M. Thomas André, directeur général adjoint
 - M. Yannick Champnier, service Développement durable

- > **CDC Jalle-Eau Bourde** M. Pierre Ducout, président
Mme Géraldine Meillon, directrice générale des services
Mme Gwenaëlle Petit, chargée de mission PCAET

Partenaires institutionnels :

- > **DDTM** Mme Hélène Vignhal, responsable de l'unité aménagement
Mme Anne-Laure Masson, SAT, Unité Métropole
- > **Région Nouvelle Aquitaine** M. Nicolas Martin, directeur de l'unité SRADDET
M. Valentin Tripier, chargé de mission – Unité SRADDET